

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DASES 301** Convention de subventionnement au titre du Fond d'Intervention Régional (FIR).  
Recette 25.000 €.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une convention pour le versement d'une subvention de 25 000 € à la Ville de Paris, au titre du FIR et dans le cadre de l'Évaluation des Impacts sur la Santé (EIS) menée sur le secteur des Portes du Vingtième en accompagnement du projet urbain ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'ARS d'Ile-de-France pour le versement d'une subvention de 25 000 € à la Ville de Paris, au titre du FIR et dans le cadre de l'Évaluation des Impacts sur la Santé (EIS) menée sur le secteur des Portes du Vingtième en accompagnement du projet urbain.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au Compte budgétaire 934-70688-R, Rubrique P414, Destination 41400020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sur les exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**